



Déclaration préalable du SNUipp-FSU à la CAPD du 1^{er} juin 2015

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD se réunit aujourd'hui avec un ordre du jour chargé et une convocation la prévoyant sur une unique demi-journée. De nombreux autres points sont pourtant encore en attente et c'est par ceux-ci que nous commencerons notre déclaration.

Vous avez annoncé en CDEN le 22 avril que le recteur piloterait un comité d'évaluation des expérimentations des horaires scolaires selon le décret Hamon. Aucune annonce complémentaire ne nous est parvenue, pas plus qu'aux écoles, ce qui nous oblige à demander aujourd'hui si ce comité de pilotage a-enfin eu lieu ? Quelles en sont les conclusions ? Les expérimentations seront-elles toutes reconduites ? De nouvelles demandes sont-elles arrivées ?

Concernant la réunion des instances départementales, nous devons encore une fois dénoncer en séance de CAPD l'absence de convocation du conseil de formation départemental au début de ce mois de juin. Quand sera-t-il réuni ?

Le dernier point avant d'aborder l'ordre du jour concerne le devenir des personnels en CUI actuellement en poste sur les fonctions d'aide à la direction. Nous vous avons adressé un courrier le 25 mai dernier pour signaler que toutes les directions d'école n'ont pas été interrogées pour connaître leur avis sur le renouvellement des contrats arrivant à échéance le 30 juin ou le 31 août. Nous vous demandons d'écrire aux écoles pour les interroger sur ce sujet, comme nous vous demandons de prendre en compte les demandes de prolongement de contrat dérogatoires qui vous parviennent actuellement et de les transmettre à la DIRECCTE.

La CAPD examine aujourd'hui le passage à la Hors Classe des PE.

Nous rappelons notre opposition à l'existence de la hors-classe et notre revendication de la création d'un corps unique des PE dont la grille intègre les indices de la Hors Classe dans ses échelons supérieurs. Avec un passage automatique d'échelon à un rythme identique pour tous qui permettrait une revalorisation des rémunérations des PE.

Cette revendication syndicale n'ayant encore pas abouti, nous notons favorablement la poursuite de l'augmentation du contingent de postes attribués au département par le ministère pour permettre aux collègues une évolution de rémunération.

La CAPD examinera également les projets d'affectation des collègues enseignants pour la rentrée prochaine.

Nous tenions à remercier vivement les personnels du pôle 1^{er} degré pour les réponses que nous avons rapidement obtenues aux questions et remarques que nous avons envoyées durant la période de préparation de cette CAPD, comme du GT d'ailleurs. Cela a permis d'éclaircir plusieurs situations en amont de la CAPD, ce qui va faciliter les travaux d'aujourd'hui.

Les premières nominations examinées vont être celles sur les postes à profil.

Concernant ces postes, nous manifestons à nouveau notre désaccord avec ce mode de recrutement en dehors des règles communes et de tout barème sur des postes qui ne le nécessitent pas, les derniers en date étant les deux postes de direction d'écoles dont le profilage a été imposé en carte scolaire.

Nous demandons la lecture des avis des commissions d'entretien afin de pouvoir apprécier la justesse des jugements portés sur la capacité des candidats à travailler sur les postes offerts. Nous rappelons qu'à avis égal de la commission c'est le barème qui s'applique. Nous rappelons également que chaque postulant devra être destinataire d'un courrier d'information détaillant les motifs de refus de sa candidature après la CAPD.

Nous n'avons pas été destinataires de la liste des candidats sur les décharges des coordinations REP+. Pourtant, les commissions ont eu lieu et les collègues en connaissent déjà le résultat. Nous souhaitons savoir pour quelles raisons ces candidatures ne nous sont pas présentées aujourd'hui.

Nous demandons également une information en séance sur la liste des lauréats du CAFIPEMF.

[...]

Même si un nombre de postes vacants plus important a été proposé cette année, de nombreux collègues restent sans affectation à l'issue de la première phase.

Nous dénonçons encore une fois le blocage du poste RASED rattaché à l'école de Lapalud et sa non présentation au mouvement. C'est une décision qui accroît encore les difficultés de prise en charge des élèves du secteur de Bollène par l'école publique qui ne trouve aucune justification.

Un point n'est pas à l'ordre du jour : l'étude des temps partiel qui a été écarté malgré notre demande. Nous dénonçons cette décision pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le projet des temps partiels doit être présenté en CAPD. Un refus d'attribution en dehors de ce cadre ouvre la possibilité de contentieux.

De plus, les collègues sont en droit de saisir la CAPD en cas de refus de leur demande. Or, la prochaine n'aura lieu qu'en septembre, après le début de l'année !

Ensuite, une demande de temps partiel, quelle qu'en soit la raison, entraîne une organisation de la vie personnelle en fonction de l'attribution ou non de jours libérés. Plus l'annonce de l'acceptation est tardive et plus les collègues rencontrent des difficultés. Ils étaient environ 400 concernés l'année dernière !

De plus, tous les temps partiels sont affichés sur i prof, et malgré notre signalement, l'administration n'a pas informé les collègues du fait que l'apparition de cette quotité ne valait pas acceptation du temps partiel. Les collègues s'organisent donc actuellement en fonction d'une information erronée et non démentie !

En conséquence, nous demandons la tenue d'une CAPD ayant pour ordre du jour l'étude du projet de temps partiel le plus rapidement possible.

Une autre information fait également cruellement défaut et nous dénonçons son absence, pour les collègues mais également pour l'organisation des élus du personnel : il s'agit du calendrier de la seconde phase et ses règles. Nous n'avons reçu aucune information suite au GT du 17 avril, qui a eu lieu il y a plus

d'un mois maintenant, pas plus que suite au GT du 20 mai durant lequel cette question a été abordée. Nous attendons des éléments sur ce sujet dès aujourd'hui.

S'agissant du mouvement des titulaires départementaux, la composition des postes qui vont leur être offerts va être fortement impactée par la décision prise de faire compléter par des PES des demi-décharges de direction ainsi que des services de collègues travaillant à 50%.

Enfin, nous voulons attirer l'attention de l'administration sur les conditions de stage qui doivent être offertes aux PES et nous demandons que soient écartés les supports qui les mettraient en difficulté tout au long de l'année. Nous avons été entendu concernant le déblocage du poste à l'élémentaire de Camaret, mais nous avons émis d'autres alertes concernant certaines fractions retenues et nous demandons une réponse concernant ces situations à la fin de la CAPD.

Nous souhaitons également rappeler, pour éviter les difficultés pour les stagiaires comme les titulaires dans le démarrage de leur année, que les stagiaires aient connaissance par l'administration le plus tôt possible du nom du collègue qu'il complète, du niveau de classe ainsi que du nom de leur tuteur.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les élus du SNUipp à la CAPD